

PROCÈS-VERBAL

Assemblée générale annuelle de l'année 2023 tenue le 25 octobre 2023 à 10 heures
Manoir Montmorency
2490, avenue Royale, Québec (QC) G1C 1S1

1. Ouverture

Le président, M. Yves Laurencelle, souhaite la bienvenue aux membres. Il constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte. Il présente les administrateurs et le personnel présents sur la tribune. Il souhaite la bienvenue à tous et souligne la présence des invités.

2. Adoption de l'avis de convocation

Madame Chantal Savoie, secrétaire du conseil d'administration, fait la lecture de l'avis de convocation.

Il est proposé par M. Michel Éthier et appuyé par M. Hubert Chabot et résolu à l'unanimité d'adopter l'avis de convocation.

3. Adoption de l'ordre du jour

Madame Savoie procède à la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture
2. Adoption de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption de la procédure d'assemblée délibérante
5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 11 novembre 2022
6. Message de M. Yves Laurencelle, président de la Fédération
7. Changement de règlements
8. Commission électorale
9. Adoption du rapport financier pour l'exercice 2022-2023
10. Nomination d'un comptable externe
11. Étude des résolutions

Dîner

Collèges électoraux

12. Message de M. Paul Doyon, 1^e vice-président général de l'Union
13. Rapport annuel 2022-2023
14. Conférence de M. Sylvain Guimond
15. Affaires diverses
16. Clôture

Il est proposé par M. Gaétan Boudreault, appuyé par M. Mario Delisle et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.

4. Adoption de la procédure d'assemblée délibérante

Le président invite M^{me} Nicole Langlais, directrice de la vie démocratique par intérim à résumer la procédure d'assemblée.

AGA.01 – 25-10-2023 PROCÉDURE D'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Carl Gilbert, appuyé par M. Francis Blouin, et résolu à l'unanimité d'adopter la procédure d'assemblée.

5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 11 novembre 2022

Il est proposé par M. Michel Éthier, appuyé par M. Sylvain Laquerre, et résolu à l'unanimité de procéder à la lecture abrégée du procès-verbal de l'assemblée du 11 novembre 2022.

Madame Nicole Langlais fait une lecture abrégée du procès-verbal de l'assemblée du 11 novembre 2022.

AGA.02 – 25-10-2023 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 NOVEMBRE 2022

Madame Roseline Drolet propose d'amender le titre du point 7 du procès-verbal. On aurait dû lire « Adoption du rapport financier pour l'exercice 2021-2022 » au lieu de « *Adoption du rapport financier pour l'exercice 2022-2023* ».

Il est proposé par M^{me} Roseline Drolet, appuyée par M. Michel Éthier, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 11 novembre 2022 amendé.

6. Message de M. Yves Laurencelle, président de la Fédération

Le président adresse son message à l'assemblée. Il exprime à quel point il est devenu difficile de faire de l'agriculture, particulièrement dans la dernière année où nous avons vécu une montée de l'inflation, des pluies diluviennes, des températures froides et la crise que nous connaissons dans l'industrie. Il

rappelle que son mandat est de porter haut et fort le message des producteurs de la région auprès de l'UPA provincial et du gouvernement. Il faut être entendu et obtenir des résultats concrets. Bien que certains gains aient été obtenus comme le souligne le rapport d'activités cela en prend plus. Il souligne par exemple, que l'assurance-récolte mise en place, il y a 30 ans ne fait plus le travail. Pendant ce temps, on demande aux producteurs de changer, de s'adapter aux changements climatiques et aux normes sociétales. Les producteurs s'adaptent, mais ce n'est pas juste à nous de le faire, il faut que les programmes aussi s'ajustent au nouveau contexte. Il en va de même pour notre organisation qui doit être l'organisation de tous les producteurs avec des assemblées pleines avec des débats qui rassemblent et mobilisent.

Il fait également le point sur la situation financière de la Fédération et de sa grande fierté du redressement réalisé et du chemin parcouru. Il rappelle que le défi était de taille avec un déficit de 450 000 \$ l'an passé. Il y a eu des changements d'implanter et d'autres sont aussi à venir.

Il remercie le personnel pour leur ouverture d'esprit pour la mise en place de ce grand chantier. Il souligne la contribution remarquable de la directrice régionale, M^{me} Chantal Savoie dans le déploiement de ce virage.

Il indique qu'avec le renouvellement de son mandat pour les prochaines années, ses attentes sont claires et précises :

- Que le gouvernement vienne apporter des aides concrètes aux producteurs agricoles ;
- Que la relève continue de se lancer en entreprise et vive de leur passion ;
- Que l'on arrête de manger la zone agricole à la faveur du développement urbain ;
- Que l'UPA soit forte, fière et représente l'ensemble des producteurs et productrices.

Il remercie les membres de leur confiance et souhaite que les souhaits émis se réalisent. Pour y arriver, il conclut que se sera possible en travaillant fort, en communiquant et en s'écouter.

7. Changements de règlements

Le président invite M^{me} Nicole Langlais à présenter l'amendement aux règlements généraux de la Fédération. Les modifications visent à dynamiser la vie démocratique et permettre une plus grande flexibilité dans la composition des conseils d'administration. Elles visent essentiellement le remplacement du terme « Ferme de petites tailles » par « Ferme de proximité » et la dotation du siège d'un administrateur représentant une des autres productions végétales ainsi que la dotation du siège d'un administrateur représentant une des autres productions animales.

AGA.03 – 25-10-23 CHANGEMENTS DE RÈGLEMENTS

Il est proposé par M. Hubert Chabot, appuyé par M^{me} Jennifer Paquet, et résolu à l'unanimité d'adopter les modifications aux règlements généraux de la Fédération.

8. Commission électorale

Le président invite M. Gaétan Boudreault, président de la Commission électorale, à présenter le rapport de la Commission. Il mentionne que le 2 octobre dernier, les membres de la commission ont analysé les deux candidatures reçues au poste de président et de vice-président. Après étude des candidatures, les membres de la commission ont confirmé qu'elles étaient conformes et qu'elles respectaient les conditions obligatoires. M. Boudreault déclare M. Yves Laurencelle, président de la Fédération et Mme Luce Bélanger, vice-présidente de la Fédération pour un mandat de deux (2) ans.

9. Adoption du rapport financier pour l'exercice 2022 – 2023

Le président invite M^{me} Chantal Savoie et M. Olivier Bouffard à présenter le suivi du plan de redressement et les résultats financiers de l'exercice financier 2022-2023.

Madame Savoie fait état des réalisations de la dernière année. En regard du partenariat, elle annonce notamment la nomination récente d'une nouvelle directrice générale partagée du SCF Conseils avec la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent et le dépôt de recommandations d'amélioration par une firme d'experts. Relativement au financement de la Fédération, elle mentionne particulièrement le prêt d'urgence octroyé par la Confédération, les prêts accordés par les différents syndicats locaux et spécialisés ainsi que le refinancement de l'emprunt par le SPFRQ garanti par l'immeuble commun.

Madame Savoie stipule que la Fédération affiche un surplus de 85 k\$ au 31 juillet 2023 comparativement à un déficit de 449,4 k\$ l'année précédente. Elle explique que ce surplus est temporaire. Il a été généré par les nombreux postes vacants qui ont engendré une surcharge de travail considérable pour le personnel en poste. Le statut quo n'est toujours pas une option. La Fédération devra investir pour se transformer et réussir son partenariat avec la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent.

Monsieur Olivier Bouffard passe en revue les différents postes de l'état des résultats et du bilan de la Fédération et du SCF Conseils.

Le président invite les membres à formuler leurs questions. Un membre demande de plus amples explications sur le partage des revenus et dépenses dans cabinet comptable fusionné avec le Bas-Saint-Laurent. M^{me} Chantal Savoie explique que le partenariat ne consistera pas à fusionner les organisations mais à s'échanger des services et partager des ressources.

En réponse aux autres questions des membres, M^{me} Chantal Savoie fournit des précisions sur les hausses salariales, sur l'entente de partenariat et sur la capacité future du SCF à servir de nouveaux clients.

Un membre estime que la Confédération tient sa part de responsabilités dans les difficultés financières de la Fédération et demande à ce qu'elle contribue aussi à combler le déficit tandis qu'un membre se désole que certains administrateurs aient renoncé à leur indemnité journalière pour financer la Fédération.

AGA.04 – 25-10-2023 RAPPORT FINANCIER 2022 – 2023

Il est proposé par M. Nicol Simard, appuyé par M. Philippe Alain, et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport financier de la Fédération au 31 juillet 2023.

10. Nomination d'un comptable externe

Compte tenu de la bonne relation de la direction avec le vérificateur actuel, du coût raisonnable facturé ainsi que du contexte actuel, M^{me} Chantal Savoie recommande la reconduction du mandat de la firme Coeficia pour l'audit des états financiers afférents à l'exercice se terminant le 31 juillet 2024

AGA.05 – 25-10-2023 NOMINATION D'UN COMPTABLE EXTERNE

Il est proposé par M. Martin Auclair, appuyé par M. François Blouin, et résolu à l'unanimité de reconduire le mandat de la firme Coeficia pour l'audit des états financiers 2023-2024 de la Fédération.

11. Étude des résolutions

À la demande du président, M^{me} Luce Bélanger présente la résolution. Il est proposé par M. Martin Auclair, appuyé par M. Philippe Alain de mettre à l'étude la résolution suivante :

11.1 Financement par la Financière agricole du Québec

AGA.06 – 25-10-2023 RÉOLUTION – FINANCEMENT PAR LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT Que le rôle de la FADQ est de favoriser le démarrage et le développement des entreprises agricoles dans toutes les régions du Québec ;

CONSIDÉRANT Le contexte inflationniste dans lequel se trouvent les entreprises agricoles et le niveau record d'endettement constaté ;

CONSIDÉRANT Que chaque hausse de 1 % du taux d'intérêt entraîne des dépenses additionnelles de près de 270 M\$ pour les entreprises agricoles, représentant 25 % du revenu net total du secteur en 2022 ;

CONSIDÉRANT Que toutes les entreprises agricoles et, de façon encore plus marquée celles en démarrage, ont des besoins accrus en liquidités en raison du contexte ;

CONSIDÉRANT Qu'une entreprise sur 10 selon le sondage réalisé par l'UPA, pense à fermer faute de rentabilité ;

CONSIDÉRANT Que la protection actuelle contre la hausse des taux d'intérêt prévoit un plafonnement excédant 8 % et/ou 5, 6 ou 7 % pour la relève selon le taux hypothécaire en vigueur ;

CONSIDÉRANT La mise en place du compte d'aide d'urgence pour les entreprises agricoles qui ne répond pas aux besoins de liquidité de tous ;

Sur motion dument proposée et appuyée, l'assemblée générale annuelle de la Fédération de l'UPA de la Capitale-Nationale–Côte-Nord demande :

À la FADQ :

- De bonifier le programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt de la FADQ ;
- De bonifier le compte d'aide d'urgence des entreprises agricoles ;
- De bonifier le programme Agri-Québec pour les entreprises agricoles situées dans les régions périphériques ;
- De réduire les frais associés à l'obtention d'un prêt ;
- De réduire les garanties exigées associées à la couverture du prêt consenti.

La résolution est adoptée telle que présentée à l'unanimité.

À la demande du président, M^{me} Bélanger présente la résolution. Il est proposé par M. Michel Éthier, appuyé par M. Simon Lachance, de mettre à l'étude la résolution suivante :

11.2 Écofrais et récupération des plastiques agricoles

AGA.07 – 25-10-2023 RÉOLUTION – ÉCOFRAIS ET RÉCUPÉRATION DES PLASTIQUES AGRICOLES

CONSIDÉRANT L'entrée en vigueur le 30 juin 2023 des dispositions du Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (RRVPE) ;

CONSIDÉRANT Que le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a identifié les plastiques agricoles (plastiques de conservation, sacs, bidons, réservoirs, paillis de plastiques, bâches, tubulures) dans la liste des produits prioritaires désignés par la responsabilité élargie des producteurs (REP) ;

- CONSIDÉRANT** Que le REP prévoit que les entreprises qui commercialisent, mettent en marché ou distribuent les produits visés par le recyclage sont responsables de leur gestion en fin de vie
- CONSIDÉRANT** Que dès le 1^e octobre 2023 des écofrais sont ajoutés au prix de vente des produits visés ;
- CONSIDÉRANT** Que ces frais visent à financer le développement et la mise en œuvre des programmes de collecte, de recyclage et de récupération ;
- CONSIDÉRANT** Que les municipalités sont à élaborer les stratégies de récupération des plastiques agricoles de concert avec AgriRÉCUP ;
- CONSIDÉRANT** Qu'actuellement à peine 20 % des plastiques agricoles sont recyclés ;
- CONSIDÉRANT** Que les récupérateurs de ces plastiques ont de la difficulté à trouver des marchés pour valoriser ces matières en raison de leur contamination ;
- CONSIDÉRANT** Le contexte économique difficile dans lequel se trouvent les entreprises agricoles ;

Sur motion dument proposée et appuyée, l'assemblée générale annuelle de la Fédération de l'UPA demande :

À l'UPA :

- De faire les représentations nécessaires auprès des instances gouvernementales pour que les écofrais ne soient pas appliqués ;
- De travailler avec les municipalités, les gouvernements et les divers intervenants et organismes pour trouver rapidement une solution afin de revaloriser les plastiques agricoles à moindres coûts ;
- De revendiquer la mise en place d'un système de récupération efficace et efficient qui n'ajoute pas de charge de travail supplémentaire aux entreprises agricoles.

Au MELCCFP, à Recyc-Québec, à Éco Entreprises Québec, et à AgriRÉCUP :

- De soutenir la recherche et le développement de technologies de lavage des plastiques agricoles ;
- De contribuer à la mise en place d'une filière de récupération et de mise en valeur des plastiques agricoles au Québec en tenant compte des projets pilotes réalisés dans les municipalités du Québec ;
- De soutenir les initiatives de recyclage de plastiques agricoles.

Sur proposition de M. William Guillemette, appuyé de M. Mario Delisle, l'amendement suivant est mis à l'étude :

Au MELCCFP, à Recyc-Québec, à Éco Entreprises Québec, et à AgriRÉCUP :

- De retourner les éco frais au secteur agricole.

Madame Bélanger procède au vote de l'amendement. L'amendement est rejeté majoritairement.

Sur proposition de M. Simon Laquerre, appuyé de M François Blouin, l'amendement suivant est mis à l'étude :

- De demander à l'UPA de travailler **avec les MRC** plutôt qu'~~avec les municipalités~~, les gouvernements et les divers intervenants et organismes pour trouver rapidement une solution afin de revaloriser les plastiques agricoles à moindres coûts ;

Madame Bélanger procède au vote de l'amendement. L'amendement est adopté à l'unanimité.

La proposition telle qu'amendée est adoptée à l'unanimité.

Madame Bélanger présente la résolution. Il est proposé par M. Michel Éther, appuyé par M. William Guillemette, de mettre à l'étude la résolution suivante :

11.3 Accès à la propriété des terres agricoles

AGA.08 – 25-10-2023 RÉOLUTION – ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ DES TERRES AGRICOLES

- CONSIDÉRANT** Qu'au cours de la dernière année, les terres agricoles ont été acquises par des non-agriculteurs dans 50 % des transactions ;
- CONSIDÉRANT** Que les terres sont désormais une valeur refuge pour les sociétés d'investissement ;
- CONSIDÉRANT** Que l'acquisition de superficies agricoles par des fonds d'investissement alimente la surenchère du prix des terres et que la valeur marchande de celles-ci dépasse largement la valeur agronomique ;
- CONSIDÉRANT** Que les producteurs, particulièrement ceux de la relève, ne peuvent soutenir cette concurrence ;
- CONSIDÉRANT** Que la hausse de la valeur des terres agricoles augmente l'endettement des entreprises agricoles, ce qui diminue leurs liquidités et leur rentabilité particulièrement dans un contexte inflationniste ;
- CONSIDÉRANT** Que l'augmentation des prix des terres agricoles met en péril l'établissement de la relève, la diversité de l'agriculture ainsi que le dynamisme et l'économie des régions ;

CONSIDÉRANT Que l'occupation dynamique du territoire, dans la plupart des régions du Québec, dépend de la présence des entreprises agricoles et forestières familiales ;

CONSIDÉRANT Que plusieurs mécanismes et outils pourraient être mis en place afin de freiner la spéculation et de limiter l'emprise des fonds d'investissement ;

Sur motion dument proposée et appuyée, l'assemblée générale annuelle de la Fédération de l'UPA demande :

À l'UPA de faire les représentations :

- Pour sensibiliser les municipalités à la problématique ;
- Pour freiner l'accaparement des terres agricoles, et ce, par la mise en place de mesures fiscales ou l'imposition de taxes ;
- Pour que des dispositions législatives soient mises en place afin de limiter la spéculation des terres agricoles ;
- Pour mettre en place une législation obligeant la vente de terres agricoles et forestières à des producteurs agricoles et forestiers tout en reconnaissant les transactions intergénérationnelles à une relève non apparentée qualifiée ;
- Pour améliorer le soutien à la relève et aux agriculteurs afin de dynamiser les régions rurales ;
- Pour que des initiatives innovantes soient développées afin de contrer l'augmentation des prix des terres ;
- Pour renforcer la Loi de protection du territoire agricole pour protéger les terres agricoles et maintenir les activités agricoles ;
- Afin de renforcer la Loi de protection du territoire agricole et mettre fin au décret ministériel qui facilite l'implantation d'entreprise ou l'implantation de bâtiment institutionnel en zone agricole.

Sur proposition de M. Martin Auclair appuyé de M. Hubert Chabot, l'ajout d'un considérant et d'une demande sont mis à l'étude :

CONSIDÉRANT Que des industries non agricoles prennent possession des terres agricoles dans le but de soutirer des crédits de carbone de celles-ci pour les appliquer à leur domaine d'activité ;

Demande à l'UPA :

- Auprès des Autorités des marchés financiers (AMF) pour qu'elle enquête sur les moyens utilisés par des groupes financiers ou autres pour prendre possession des terres agricoles.

Après discussion, M^{me} Bélanger demande le vote sur cet amendement. L'amendement est adopté à l'unanimité.

Sur proposition de M. Hubert Chabot, appuyé de M. Patrick Derome, la proposition suivante est mise à l'étude

- En modifiant la 4^e demande à l'UPA : Pour mettre en place une législation obligeant la vente de terres agricoles et forestières à des producteurs agricoles et forestiers tout en reconnaissant les transactions intergénérationnelles à une relève non apparentée qualifiée **avec un numéro d'identification ministériel (NIM)**.

Madame Bélanger procède au vote de l'amendement. L'amendement est adopté à l'unanimité.

Sur proposition de M. Gaétan Boudreault appuyé de M. Michel Éthier, la proposition suivante est mise à l'étude;

- D'inclure la foresterie dans la résolution aux endroits pertinents.

Madame Bélanger procède au vote de l'amendement. L'amendement est adopté à l'unanimité.

La proposition telle qu'amendée est adoptée à l'unanimité.

Madame Bélanger présente la résolution. Il est proposé par M. Michel Éther, appuyé par M. Philippe Alain, de mettre à l'étude la résolution suivante :

11.4 Révision du programme d'assurance-récolte

AGA.09 – 25-10-023 RÉOLUTION – RÉVISION DU PROGRAMME D'ASSURANCE-RÉCOLTE

CONSIDÉRANT L'importance pour les producteurs agricoles d'avoir accès à l'assurance-récolte permettant de couvrir adéquatement leurs pertes ;

CONSIDÉRANT Que les changements climatiques augmentent la fréquence d'événements climatiques extrêmes, ce qui accentue le niveau de risque pour les productions végétales, et qu'il est nécessaire que le programme ASREC évolue pour s'adapter à cette nouvelle réalité ;

CONSIDÉRANT Que les rendements probables sont établis sur le rendement des 15 dernières années incluant les années catastrophes ;

Sur motion dument proposée et appuyée, l'assemblée générale annuelle de la Fédération de l'UPA demande :

À La FADQ :

- De s'assurer que le programme a la flexibilité requise pour répondre aux effets des changements climatiques et qu'il corresponde à la réalité de l'ensemble des régions du Québec afin de pouvoir appliquer les mesures d'urgence lorsque cela s'avère nécessaire ;
- D'adapter le programme en lien avec les effets actuels des changements climatiques en bonifiant les coûts de production et en ajustant les primes en fonction des mesures de mitigation mises en place ;
- De revoir la méthodologie pour l'établissement des rendements probables en isolant les années catastrophes pour une couverture de rendements réalistes.

Madame Bélanger procède au vote.

La proposition est adoptée telle que présentée à l'unanimité.

Mme Bélanger présente la résolution. Il est proposé par M. Michel Éther, appuyé par Mme. Jennifer Paquet de mettre à l'étude la résolution suivante :

11.5 Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes et report des dates de remboursement

AGA.10 – 25-10-2023 RÉSOLUTION – COMPTE D'URGENCE POUR LES ENTREPRISES CANADIENNES ET REPORT DES DATES DE REMBOURSEMENT

CONSIDÉRANT Que le gouvernement fédéral a mis en place un Compte d'urgence pour soutenir les entreprises canadiennes (CUEC) dans le contexte de la pandémie ;

CONSIDÉRANT Que ce compte d'urgence a permis aux entreprises d'obtenir d'un prêt sans intérêt pouvant atteindre 60 000 \$ afin de couvrir les coûts d'exploitation ;

CONSIDÉRANT Que la date limite du remboursement du prêt ait été reportée au 18 janvier 2024 ;

CONSIDÉRANT Que les modalités de remboursement prévoient soit une radiation partielle pouvant aller jusqu' au tiers de la valeur du prêt (maximum de 20 000 \$) d'ici la date limite de remboursement établie ou une conversion en prêts sur 2 ans à un taux d'intérêt de 5 % ;

CONSIDÉRANT Que le contexte économique inflationniste difficile dans lequel se trouvent encore les entreprises agricoles et le manque de liquidités ;

CONSIDÉRANT L'impact négatif des mauvaises conditions climatiques de l'été 2023 sur les revenus des entreprises agricoles ;

Sur motion dument proposée et appuyée, l'assemblée générale annuelle de la Fédération de l'UPA demande :

- À l'UPA :**
- De faire les représentations nécessaires auprès du gouvernement fédéral pour que la date limite du remboursement du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes soit reportée d'un minimum additionnel de 2 ans pour les entreprises agricoles et de négocier les modalités de remboursement sur une plus longue période afin de préserver les liquidités.

Madame Bélanger procède au vote.

La proposition est adoptée telle que présentée à l'unanimité.

Madame Bélanger présente la résolution. Il est proposé par M. Michel Éther, appuyé par M. Hubert Chabot de mettre à l'étude la résolution suivante :

11.6 Aide spéciale systématique pour le secteur agricole et forestier en cas de sinistre ou de catastrophe naturelle

AGA.11 – 25-10-2023 RÉOLUTION – AIDE SYSTÉMATIQUE POUR LE SECTEUR AGRICOLE ET FORESTIER EN CAS DE SINSITRE OU DE CATASTROPHE NATURELLE

CONSIDÉRANT Que de fortes inondations ont touché la région de Charlevoix le 1^e mai 2023, particulièrement les municipalités de Baie-Saint-Paul et Saint-Urbain ;

CONSIDÉRANT Que certains producteurs agricoles et forestiers ont été particulièrement touchés par les inondations notamment avec des terres totalement inondées, ponceaux arrachés, terres emportées par la rivière, forêts dévastées ;

CONSIDÉRANT Que pour remettre ces terres agricoles et forestières en production, il en coûtera des milliers de dollars à chaque producteur touché ;

CONSIDÉRANT Que les aides du ministère de la Sécurité publique ne couvrent pas ce genre de dégâts et qu'il n'existe pas d'aide spécifique pour le secteur agricole et forestier afin de dédommager les pertes survenues ;

CONSIDÉRANT Qu'il n'existe pas d'aide spéciale systématique à la suite d'un désastre ou sinistre exceptionnel pour les producteurs agricoles et forestiers ;

Sur motion dûment proposée et appuyée, l'assemblée générale annuelle de la Fédération de l'UPA demande :

- À l'UPA :**
- D'intervenir auprès du gouvernement du Québec afin de mettre en place une aide spéciale systématique pour les producteurs agricoles et forestiers dès qu'un sinistre d'importance ou une catastrophe naturelle hors de leur contrôle arrivent.

Madame Bélanger procède au vote.

La proposition est adoptée telle que présentée à l'unanimité.

Madame Bélanger présente la résolution. Il est proposé par M. Michel Éther, appuyé par M. Patrick Derome de mettre à l'étude la résolution suivante :

11.7 La réciprocité des normes

AGA.12 – 25-10-2023 RÉSOLUTION – LA RÉCIPROCITÉ DES NORMES

CONSIDÉRANT Que la société canadienne et québécoise s'est dotée de règles généralement plus exigeantes que la plupart de nos concurrents notamment, en matière d'environnement, de tarification du carbone, de traçabilité et de réglementations en termes de bien-être animal ;

CONSIDÉRANT Que ces règles font augmenter les coûts d'exploitation des producteurs agricoles canadiens et québécois, hypothéquant leur compétitivité face aux producteurs des autres pays ;

CONSIDÉRANT Que la crise inflationniste a des répercussions sur les habitudes des consommateurs et que ceux-ci se tournent vers des aliments étrangers n'ayant pas les mêmes normes élevées en termes de qualité ;

CONSIDÉRANT Les répercussions positives sur l'économie par l'achat de produits canadiens et québécois ;

CONSIDÉRANT La volonté du gouvernement d'accentuer l'autonomie alimentaire de la société québécoise à la suite de la crise pandémique ;

Sur motion dûment proposée et appuyée, l'assemblée générale annuelle de la Fédération de l'UPA de la Capitale-Nationale–Côte-Nord demande :

Au gouvernement du Canada :

- De veiller à ce que les produits importés respectent les normes exigées au Canada pour pouvoir accéder à nos marchés et de s'assurer de faire connaître ces exigences auprès des importateurs;

Au gouvernement du Québec :

- D'instaurer des incitatifs afin de favoriser l'achat des aliments du Québec.

Sur proposition de M. Guy Pouliot appuyé de M. Philippe Alain la proposition suivante est mise à l'étude :

- Que l'AGA de la Fédération de l'UPA de la Capitale-Nationale– Côte-Nord **demande à l'UPA de faire les représentations auprès du :**

Madame Bélanger procède au vote de l'amendement. L'amendement est adopté à l'unanimité.

Sur proposition de M. Guy Pouliot appuyé de M. François Blouin la proposition suivante est mise à l'étude :

- Modification à la demande au gouvernement du Canada : De veiller à ce que les produits importés respectent les normes exigées au Canada **et les normes fixées par l'industrie**, pour pouvoir accéder à nos marchés et de s'assurer de faire connaître ces exigences auprès des importateurs ;

Madame Bélanger procède au vote de l'amendement. L'amendement est adopté à l'unanimité.

Sur proposition de M. François Blouin appuyé de M. Michel Éthier la proposition suivante est mise à l'étude :

- Ajout d'une demande au gouvernement du Québec; D'imposer à ses institutions d'acheter des produits qui répondent aux mêmes normes exigées ou imposées aux producteurs agricoles du Québec.

Madame Bélanger procède au vote de l'amendement. L'amendement est adopté à l'unanimité.

Madame Bélanger procède au vote.

La proposition telle qu'amendée est adoptée à l'unanimité.

Madame Bélanger présente la résolution. Il est proposé par M. William Guillemette, appuyé par M. François Blouin, de mettre à l'étude la résolution suivante :

11.8 Adaptation des programmes pour les producteurs de la Côte-Nord

AGA.13 – 25-10-2023 RÉOLUTION – ADAPTATION DES PROGRAMMES POUR LES PRODUCTEURS DE LA CÔTE-NORD

CONSIDÉRANT Que la Politique bioalimentaire 2018-2025 priorise, entre autres, l'offre de produits répondant aux besoins des consommateurs et le développement des territoires dynamiques contribuant à la prospérité du bioalimentaire ;

CONSIDÉRANT Que les entreprises agricoles de la Côte-Nord déploient des efforts importants pour assurer le développement économique de la filière bioalimentaire régionale ;

CONSIDÉRANT L'engouement des consommateurs pour l'achat local et la volonté des productrices et producteurs agricoles de la Côte-Nord pour répondre à cette demande croissante ;

CONSIDÉRANT Le potentiel de développement bioalimentaire de la Côte-Nord, particulièrement avec les changements climatiques ;

CONSIDÉRANT Que les coûts de production soient plus élevés pour les entreprises agricoles de la Côte-Nord en raison, notamment, de l'éloignement des marchés et de l'accès aux services, ce qui a une incidence sur leur rentabilité ;

Sur motion dûment proposée et appuyée, l'assemblée générale annuelle de la Fédération de l'UPA de la Capitale-Nationale–Côte-Nord demande :

À l'UPA :

- De faire les représentations nécessaires auprès des gouvernements afin que les entreprises agricoles de la Côte-Nord puissent avoir accès à des programmes adaptés à leur réalité et ainsi contribuer davantage au développement économique de la filière bioalimentaire régionale.

Madame Bélanger procède au vote.

La proposition est adoptée telle que présentée à l'unanimité.

Madame Bélanger présente la résolution. Il est proposé par M. Gilles Grandbois, appuyé par M. Martin Auclair de mettre à l'étude la résolution suivante :

11.9 Développement acéricole et accès aux terres publiques

AGA.14 –25-10-2023 RÉSOLUTION – DÉVELOPPEMENT ACÉRICOLE ET ACCES AUX TERRES PUBLIQUES

CONSIDÉRANT Que le Québec aura besoin de 168 millions d'entailles d'ici 2080 pour répondre à la demande croissance du marché en produits de l'érable ;

CONSIDÉRANT Que les PPAQ prévoient que 30 % des nouvelles entailles nécessaires au développement de la production devront être faites sur les terres publiques ;

CONSIDÉRANT Que les terres publiques permettent le développement d'entreprises acéricoles et que la protection de ce territoire est vitale pour ce secteur d'activité ;

CONSIDÉRANT Que le Ministère des Ressources naturelles et des Forêts ne réserve pas suffisamment de terres publiques pour le développement stratégique et durable des érables ;

Sur motion dûment proposée et appuyée, l'assemblée générale annuelle de la Fédération de l'UPA de la Capitale-Nationale–Côte-Nord demande :

Au gouvernement du Québec :

- De renforcer la loi afin de protéger les productions acéricoles se retrouvant sur les terres publiques de l'état, et ce, pour assurer le développement de ce secteur.

Madame Bélanger procède au vote.

La proposition est adoptée telle que présentée à l'unanimité.

12. Message de M. Paul Doyon, 1^e vice-président de l'Union

Le président invite M. Paul Doyon, 1^e vice-président de l'Union, à s'adresser à l'assemblée. Dans un premier temps, il aborde le thème de l'aménagement du territoire et le fait que le territoire agricole rétrécit d'année en année. Dans un deuxième temps, il poursuit sous le thème de la mondialisation qui exerce des pressions à la baisse sur les prix des intrants. Il évoque l'éloignement du modèle qui permettait aux producteurs de vivre de l'agriculture. Dans un troisième temps, il discourt de la concentration des fournisseurs dans le marché. Finalement, il termine sous le thème de l'accessibilité à la terre et sur l'importance de poursuivre notre action collective.

Les membres lui soumettent des questions et partagent sur la possibilité que l'UPA détienne sa propre épicerie, sur les difficultés vécues par la relève et des moyens pris pour l'appuyer, sur le manque d'investissement gouvernemental en agriculture et sur la marche qui s'organisera le 6 décembre pour protester. M. Doyon rappelle que l'Union vise une marche pacifique pour conserver la sympathie du public.

Un membre rapporte toutes les difficultés vécues dans l'industrie porcine au cours de la dernière année et demande plus de soutien de la Confédération. On demande plus d'écoute pour les régions. On soulève que la dernière année a été l'une des pires de l'histoire.

13. Rapport annuel 2022-2023

Le président invite M^{me} Catherine Vigneault, conseillère en vie démocratique, à faire la présentation du rapport annuel 2022-2023. Elle fait état des activités de mobilisation et de représentation, des activités de formation ainsi que des activités de promotion et de valorisation réalisées par la Fédération dans la dernière année; présente également les efforts réalisés en communication, en santé psychologique, en développement régional, en aménagement et protection du territoire agricole, en agroenvironnement ainsi qu'au Centre d'emploi agricole. En terminant, elle présente les initiatives réalisées par les UPA locales.

AGA.15 – 25-10-23 RAPPORT ANNUEL 2022 – 2023

Il est proposé par M. Michel Éthier, appuyé par M. Gabriel Lalancette et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport annuel 2022-2023.

14. Conférence de M. Sylvain Guimond

Le président invite M. Sylvain Guimond, conférencier de réputation internationale, à présenter sa conférence « Réussir, c'est servir ».

15. Affaires diverses

Le président remercie M^{me} Marie-Maude Fortin, conseillère en vie démocratique, pour l'excellence de son travail à la Fédération et lui souhaite la meilleure des chances dans la poursuite de sa carrière. Il termine en invitant les délégués à demeurer présents pour la remise du prix de valorisation et de l'implication syndicale et le cocktail, qui se tiendront après la clôture de l'AGA.

16. Clôture de l'assemblée

Il est proposé par M. Gilles Grandbois, appuyé par M. Patrick Derome et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit levée à 17 h 05.

Yves Laurencelle, Président

Chantal Savoie, Secrétaire
Directrice régionale